

Avril 2022

ABENDROT
INFO

N° 69



LE SITE INDUSTRIEL DE WINTERTHUR

Échange avec Barbara
Buser et Eric Honegger

Page 5

« IN DEN KLOSTERMATTEN »

Rénovation avec valeur
ajoutée (photo)

Page 9

DU SERVICE CLIENTÈLE

Quatre questions
à Nicole Valet

Page 10

Deutsche Version:
Drehen Sie bitte
das Heft.

ÉDITEUR

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle
stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch

RÉDACTION ET CONCEPTION

Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

PHOTOGRAPHIE

Christian Flierl [couverture, p. 9] | Martin Zeller [p. 5] | Fabian Stamm [p. 7]
Oliver Hochstrasser [p. 11]

IMPRESSION

Stuedler Press AG | 4020 Bâle | www.stuedlerpress.ch

PAPIER

Refutura, 100% papier recyclé

TIRAGE

12820 exemplaires

Avril 2022

SOMMAIRE

Éditorial	4
Le site industriel à Winterthur	5
« In den Klostermatten » : rénovation avec valeur ajoutée	9
Du service clientèle : quatre questions à Nicole Valet	10
Adaptations dans les règlements	12
Rétrospective de l'année 2021	14

RENDEMENT AVEC EFFET – CE QUE NOUS PRATIQUONS DEVIENT LA NORME

Impact où incidence en français, est aujourd'hui sur toutes les lèvres, notamment dans le domaine des investissements financiers. Les placements doivent devenir plus durables, et les investisseurs doivent assumer leur responsabilité sociale. Les investissements doivent faire la différence et créer les bases d'un avenir digne d'être vécu. Ces objectifs que nous avons poursuivis de manière un peu solitaire à la Fondation Abendrot depuis 1985, deviennent aujourd'hui peu à peu la norme.

L'offre de possibilités d'investissement durable a connu une croissance rapide au cours des dernières années. De très nombreux produits portent aujourd'hui une étiquette de durabilité. La rapidité de cette offre peut surprendre : il n'est cependant pas facile de déterminer à quel point les produits sont réellement durables comme avec la lecture d'une étiquette énergétique par exemple.

Alors, nombreux sont ceux affichant une étiquette trompeuse ? La réponse à cette question est secondaire. Il est bien plus important que la durabilité devienne un critère décisif dans l'industrie financière. À l'avenir, les entreprises devront accorder plus d'importance aux objectifs écologiques et sociaux pour pouvoir s'imposer sur le marché financier. Au fil du temps, la concurrence pour la « meilleure » durabilité conduira également à des normes de qualité plus élevées.

C'est tout à fait dans notre esprit. Car l'ambition de la Fondation Abendrot reste la même. Avec nos investissements, nous voulons contribuer à un monde plus juste et plus durable sur le plan écologique. Avec la matrice d'impact de nos investissements, nous montrons de manière simple et transparente comment nous investissons. Nous voulons ainsi encourager d'autres investisseurs à miser davantage sur des produits durables.

Nous avons désormais acquis une grande expérience. Celle-ci montre qu'une politique d'investissement efficace est parfaitement compatible avec notre mission de base : placer la fortune des assurés de manière prudente, sûre et rentable. En 2021, nous avons pu rémunérer tous les capitaux d'épargne vieillesse à un taux d'intérêt réjouissant de 5%.

Réjouissez-vous de faire partie de cette histoire à succès et laissez-vous inspirer par la tendance au développement durable.



Markus Staub
Président
du Conseil
de Fondation

LE SITE INDUSTRIEL À WINTERTHUR

Le site industriel de 50 000 m² situé à proximité de la gare de Winterthur constitue la plus grande propriété immobilière d'un seul tenant de la Fondation Abendrot. En 2009, l'ancien site industriel a pu être racheté à Sulzer AG. Par la suite, grâce notamment à l'engagement de Barbara Buser et Eric Honegger dans la gestion du projet, les bâtiments ont pu être développés en collaboration avec les utilisateurs.

Les deux pionniers se sont retirés de la gestion du projet au cours de l'été 2021. La gestion est nouvellement composée de l'architecte de Winterthur Markus Bellwald, qui dispose d'un bon réseau professionnel et qui apportera son expérience en matière de projets et de construction au Conseil de Fondation, de Tina Puffert (responsable de projet à la Fondation Abendrot) et d'Eric Allmendinger (administration technique, Vivo Immobilien).

Les responsables de la Fondation Abendrot profitent de cette occasion pour remercier chaleureusement Barbara Buser et Eric Honegger pour leur engagement exceptionnel en faveur du site.

« NOUS AVONS EU UNE CHANCE INOÛÏE DE POUVOIR DÉVELOPPER LE SITE INDUSTRIEL PAS À PAS. »

Barbara Buser et Eric Honegger se sont occupés avec passion du développement du site industriel à Winterthur pendant douze années. Dans cet entretien, ils reviennent sur un projet extraordinaire. Ils révèlent également ce qu'il faut pour un développement durable du site.

Au cours des douze dernières années, Barbara Buser et Eric Honegger se sont rendus environ 320 fois à Winterthur, la plupart du temps en prenant le train de 7 heures au départ de Bâle, afin de pouvoir commencer à travailler à temps sur le site.

Nous sommes assis à 9 heures précises dans la salle de la tour de la Fondation Abendrot, une sorte de cockpit caché du site, tout en haut du bâtiment 190. À travers les hublots, nous avons une vue sur le site et nous nous remémorons l'histoire du site avec Barbara Buser et Eric Honegger.

Qu'est-ce qui vous passe par la tête quand vous regardez le site aujourd'hui ?

Eric Honegger : La particularité de notre travail ici était qu'il ne s'agissait pas seulement de projets architecturaux individuels, mais d'un développement de site. Nous nous sommes occupés du développement global du site industriel pour le compte de la Fondation Abendrot.

Qu'est-ce qui était particulièrement important pour vous ?

Barbara Buser : Pour nous, il était essentiel

de conserver les bâtiments existants. Et ce, de manière à ce que cela ait un sens économique et social. C'est très beau. Les personnes et leur sentiment communautaire ont toujours été ce qu'il y a de plus important pour moi.

EH : C'est grâce à ces personnes que nous sommes devenus actifs : nous avons cherché avec elles un moyen de les faire rester. Douze ans plus tard, 95% d'entre elles sont toujours là. Et beaucoup d'autres sont venues s'ajouter. Le site et la communauté ont grandi ensemble.

Comment avez-vous impliqué la collectivité dans le développement du site ?

BB : Nous nous sommes toujours efforcés d'aller chercher tout le monde. Nous avons, par exemple, organisé une conférence sur l'avenir juste après l'achat du site par la Fondation Abendrot. Nous avons notamment pu apaiser la frustration née du fait qu'Abendrot n'a pas cédé les bâtiments en droit de superficie comme les utilisateurs l'espéraient.

EH : Nous avons pu garantir à l'association du site un certain droit de regard. Par exemple, lors de l'aménagement des



espaces extérieurs. Ils ont senti qu'ils avaient leur mot à dire et qu'ils pouvaient y participer.

Vous vous êtes efforcés d'adapter les espaces aux utilisateurs et non l'inverse ?

EH : Oui, après tout, les locataires étaient là avant la construction.

BB : Lorsque cela s'est avéré nécessaire, nous nous sommes engagés de manière intensive avec les utilisateurs et leurs idées afin de trouver des moyens de faire de leurs idées une réalité.

Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de votre travail ici ?

BB : Pour un développement durable du site, il convient de conserver l'existant et de reconstruire le moins possible, de favoriser un mélange hétéroclite d'utilisations et de séparer les responsabilités en matière de développement et d'architecture. C'est ce que nous avons fait pour le Gundeldingerfeld à Bâle et pour le Walzwerk à Münchenstein.

EH : Nous nous considérons toujours comme des prestataires de services pour l'ensemble. Nous ne faisons pas de missions uniquement pour obtenir un bon rendement.

Mais le rendement est quand même correct, non ?

BB : Je prétends que le rendement est plus élevé sur le site industriel que sur les sites annexes, qui ont été entièrement reconstruits.

EH : Les investissements y ont été nettement moins importants.

L'exemple du site a-t-il fait école ?

BB : L'entrepôt a suscité beaucoup d'intérêt – de nombreux grands investisseurs sont venus voir le site. Des gens de l'étranger également, de Berlin ou de Hambourg par exemple.

EH : Le site témoigne de son histoire et est très vivant. Tout cela est attractif. Mais la volonté générale de privilégier

BB : Nous sommes heureux de remettre le projet entre de bonnes mains. Cela nous laisse de la place pour de nouvelles choses. Le site continuera à beaucoup m'intéresser à l'avenir.

Parlons encore de l'étroit partenariat avec la Fondation Abendrot. Combien de fois vous êtes-vous énervés contre Abendrot au cours de ces douze années ?

BB : De temps à autre ! Il s'agissait d'une analyse régulière, d'une négociation, de preuves et de justifications.

EH : Cela peut demander beaucoup d'énergie. Mais cela fait partie du processus. Les conflits améliorent un projet. Nous avons aussi beaucoup de liberté ici – plus que dans d'autres projets.

« Les personnes et leur sentiment communautaire ont toujours été ce qu'il y a de plus important pour moi. »

Barbara Buser

des développements vraiment durables est encore bien trop faible. La pression des placements fait que les investisseurs continuent de préférer tout reconstruire à neuf et ne s'engagent que rarement dans des développements par petites étapes. Nous avons eu une chance inouïe de pouvoir développer le site industriel pas à pas.

Pourquoi avez-vous mis fin à votre participation au pilotage du projet ?

EH : Parce que c'est le bon moment. Le site s'autofinance désormais, le cadre est consolidé, le développement se poursuivra même sans nous.

BB : Ce qui est décisif, c'est que nous partageons des valeurs avec Abendrot. C'est cette base qui rend possible un partenariat aussi long.

**Lire la suite en ligne ?
L'interview complète
se trouve ici :**

www.abendrot.ch/fr/actuel



Entretien : Claudio Miozzari, membre du Conseil de Fondation et nouveau président du comité d'investissement immobilier, ainsi que Tina Puffert, employée au sein du département immobilier.

« IN DEN KLOSTERMATTEN » : RÉNOVATION AVEC VALEUR AJOUTÉE

La Fondation Abendrot a acquis en 1994 l'une des deux tours d'habitation « In den Klostermatten » à Bâle. Depuis juillet 2020 jusqu'à fin 2021, le bâtiment de 14 étages datant des années 60 faisait l'objet d'une rénovation totale.

Parallèlement, nous créons de nouveaux espaces communs afin de favoriser la convivialité entre les nouveaux locataires et les locataires de longue date. Un café de quartier invitera à l'échange entre voisins et animera le quartier.

La rénovation a été effectuée alors que le bâtiment était partiellement habité et comprenait un assainissement énergétique de la façade, une mise aux normes parasismiques et le remplacement de toutes les conduites d'eau et d'évacuation. De nouvelles cuisines, salles de bains et ventilations ont également été installées dans les 52 appartements. Les plans des appartements de 2 et 3 pièces sont restés inchangés. L'immeuble est actuellement entièrement loué.

Aujourd'hui, un vaste porche valorise le grand hall d'entrée et invite à la détente. Outre la laverie au rez-de-chaussée, de l'espace a été créé pour une salle commune avec cuisine et terrasse avec jardin attendant.

La terrasse sur le toit, jusqu'alors en friche, est désormais végétalisée et équipée de parterres surélevés et de meubles de jardin. Une « cuisine pour la préparation »

avec cellier a été créée en conséquence. Le barbecue collectif pour les échanges entre voisins au-dessus des toits de Bâle suivra prochainement.

À l'automne 2021, nous avons lancé un processus participatif pour créer une association qui gèrera et entretiendra les nouveaux espaces et équipements communs. Un processus avec accompagnement externe au cours des deux prochaines années. Nous sommes impatients de découvrir comment la vie, l'habitat et la communauté vont se développer.



DU SERVICE CLIENTÈLE : QUATRE QUESTIONS À NICOLE VALET

Le service clientèle est le premier interlocuteur des employeurs, des assurés et des entreprises intéressées. La prévoyance soulève justement des questions complexes. Nicole Valet en est la responsable à la Fondation Abendrot. Elle répond ici à toutes les questions.

La Fondation Abendrot compte plus de 1250 entreprises affiliées et environ 13 000 assurés. Chaque jour, une quantité énorme d'annonces de mutations, de modifications de salaires, d'entrées et de sorties arrivent. Comment conciliez-vous l'immense consommation de papier avec la notion de durabilité ?

Nous essayons bien sûr de réduire au maximum la consommation de papier. Notre guichet en ligne y contribue largement. Les entreprises affiliées peuvent ainsi effectuer leurs annonces de mutations de manière autonome et en ligne. Les déclarations sont ensuite vérifiées et validées par nos soins sans papier. Environ deux tiers des entreprises affiliées utilisent notre guichet en ligne.

Avant l'introduction du guichet en ligne, nous envoyions en début d'année des listes de salaires sur papier à toutes les entreprises affiliées pour la nouvelle déclaration de salaires. Une grande partie d'entre elles les reçoivent aujourd'hui par voie électronique.

Nous souhaitons bien évidemment continuer à nous améliorer dans ce domaine. Nous prévoyons de transmettre les fac-

tures trimestrielles par voie électronique dans un avenir proche. Les assurés doivent également avoir la possibilité de consulter leur certificat de prévoyance en ligne. Les demandes et élaborations d'offres se font déjà en grande partie sans support papier.

Les choses ont bien changé ces dernières années. Nicole, depuis combien de temps travailles-tu pour la Fondation Abendrot ?
Je travaille pour la Fondation Abendrot depuis 2006 et je peux faire le bilan d'une période mouvementée.

Qu'est-ce qui a changé pendant cette période – en ce qui concerne la prévoyance professionnelle ainsi qu'au niveau de ton travail au service de la clientèle ?

Les adaptations légales pour les institutions de prévoyance augmentent constamment – et par conséquent les enjeux. Beaucoup de choses sont aujourd'hui strictement réglementées. Le nombre de prescriptions et d'exigences rend le travail nettement plus difficile et augmente considérablement la charge administrative.

La gestion d'une caisse de pension est devenue beaucoup plus complexe et plus

contraignante ces dernières années. C'est la raison pour laquelle de nombreuses institutions de prévoyance propres à l'entreprise ont été dissoutes et affiliées à une fondation collective ou commune.

« Il est important que les assurés ne s'intéressent pas à la prévoyance vieillesse juste avant leur départ à la retraite. »

Il est réjouissant de constater que le 2^e pilier gagne en importance auprès des assurés. Par rapport au passé, l'intérêt pour ce sujet a nettement augmenté, et de nombreux jeunes assurés se penchent sur leur prévoyance. Nous soutenons largement cette démarche et proposons des cours aux assurés intéressés. Il est important que les assurés ne s'intéressent pas à la prévoyance vieillesse juste avant leur départ à la retraite. Les éventuelles mesures à prendre arrivent alors pour ainsi dire trop tard.

Qu'est-ce qui caractérise la Fondation Abendrot et qu'est-ce qui te plaît dans ton travail ?

Aujourd'hui, le terme « durabilité » est presque devenu une banalité. Lorsque la Fondation Abendrot a été créée en 1985, ses fondateurs voulaient savoir comment le capital qu'ils devaient épargner serait

investi. Les principes définis à ce moment-là, à savoir « santé, environnement et justice », sont poursuivis aujourd'hui



avec la même conviction qu'à l'époque. Nous les considérons comme la base de la collaboration avec nos entreprises affiliées, nos assurés et nos partenaires.

J'aime beaucoup travailler dans cet environnement engagé et autonome. Bien que je travaille depuis plus de trente ans dans le domaine de la prévoyance professionnelle, des questions et des constellations nouvelles et passionnantes apparaissent régulièrement. Et c'est à tout cela que nous devons apporter des réponses au sein de notre service clientèle.

ADAPTATIONS DANS LES RÈGLEMENTS

Le Conseil de Fondation a procédé à diverses adaptations des règlements des prestations et des coûts. Les nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

❖ RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

Assurance par convention

Pendant un congé non payé, les personnes assurées auprès de la Fondation Abendrot peuvent continuer à assurer leur salaire jusqu'à douze mois conformément à l'**art. 10, al. 4** du règlement des prestations. Les personnes qui souhaitent rester assurées contre l'invalidité ou le décès à la suite d'un accident pendant leurs vacances doivent désormais obligatoirement conclure une assurance par convention. Une assurance par convention prolonge la couverture d'assurance contre les accidents jusqu'à six mois. Une fois les six mois écoulés, la Fondation Abendrot prend également en charge les prestations en cas d'accident pendant six mois supplémentaires au maximum.

Maintien de l'assurance en cas de reprise du contrat

Avec l'**art. 25, al. 5**, le Conseil de Fondation a introduit une nouvelle règle dans le règlement des prestations. Elle s'applique aux personnes qui rejoignent la Fondation Abendrot en tant qu'assurés après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite AVS. La Fondation Abendrot reprend alors le contrat de l'ancienne institution de pré-

voyance. Le taux de conversion de la rente au moment du départ à la retraite de l'institution de prévoyance transférée reste déterminant et s'applique aux assurés, au maximum celui de la Fondation Abendrot. L'augmentation du taux de conversion de la rente en cas de versement ultérieur d'une rente dans la Fondation Abendrot est régie par le règlement de la Fondation Abendrot.

Couverture plus étendue pour les rentes de conjoint et de partenaire

Le Conseil de Fondation a décidé d'introduire une couverture élargie dans les **art. 28 et 29** du règlement des prestations. Cela a des répercussions sur les prestations de survivants des rentes de conjoint ou de partenaire. Outre les conditions de base de l'**art. 27, al. 1** du règlement des prestations, la rente de conjoint ou de partenaire ne sera plus soumise à aucune autre condition à l'avenir. Ainsi, pour la rente de partenaire, l'âge minimal requis jusqu'à présent est supprimé.

Introduction d'un système de rentes progressif pour les rentes d'invalidité

Le taux d'invalidité est calculé en comparant les revenus – entre le revenu sans atteinte à la santé (revenu de valide) et le

revenu après la survenance de l'invalidité (revenu d'invalidité). Jusqu'à présent, un quart de rente était versé à partir d'un degré d'invalidité de 40%, une demi-rente à partir de 50%, trois quarts de rente à partir de 60% et une rente entière à partir d'un degré d'invalidité de 70%. En raison de l'effet dit de seuil, les assurés n'étaient pas incités financièrement à exploiter pleinement leur capacité de travail restante.

L'effet de seuil désigne l'effet lorsque le revenu librement disponible diminue alors que le salaire augmente. Le revenu librement disponible est ce dont dispose un ménage après déduction des frais fixes et des impôts.

Les personnes qui perçoivent une pension d'invalidité doivent être récompensées financièrement si elles souhaitent travailler plus. Afin de freiner l'effet de seuil, le droit à la rente de l'assurance invalidité sera fixé en pourcentage par rapport à une rente entière à partir du 1^{er} janvier 2022. La nouvelle grille des rentes s'applique à la prévoyance publique (1^{er} pilier) et désormais aussi au domaine obligatoire de la prévoyance professionnelle (2^e pilier).



Le Conseil de Fondation a décidé d'introduire le système de rentes sans paliers dans les domaines obligatoire et surobligatoire du 2^e pilier et d'adapter l'**art. 43** du règlement des prestations en conséquence. Ainsi, une activité lucrative est à la fois plus attrayante et plus compréhensible pour les personnes assurées.

❖ RÈGLEMENT DES COÛTS

Le Conseil de Fondation a décidé d'exonérer les entreprises affiliées, qui ont fait appel à un courtier, de leur part de frais de courtage et de ne plus les facturer. Cette nouveauté s'appliquera à partir de la période de décompte 2021.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2021

Grâce à l'année boursière réjouissante, la performance et donc le taux de couverture n'a cessé d'augmenter. Avec une excellente performance de plus de 10% au 31 décembre 2021 et les réserves de fluctuation de valeur accumulées, la Fondation est, comme d'habitude, en bonne santé financière.

Cela permet à la Fondation Abendrot de rémunérer les avoirs de vieillesse à 5% pour l'année 2021. Le taux d'intérêt est « enveloppant ». Cela signifie que le taux d'intérêt réjouissant de 5% s'applique aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire. Après toutes ces années au cours desquelles « seule » une modeste rémunération était possible, les assurés ont désormais leur part du gâteau.

La recommandation du Conseil fédéral concernant le taux d'intérêt minimal est de 1%. Le Conseil de Fondation a néanmoins décidé de rémunérer rétroactivement les avoirs de vieillesse à 5% en 2021. Pour les avoirs de vieillesse des assurés, cela signifie une bonification d'environ 47 millions de francs de plus que ce qui est prévu par la loi.

Quel est l'impact d'un taux d'intérêt plus élevé sur la pension de retraite d'une femme de 45 ans ?

**Avoir de vieillesse au 1^{er} janvier 2021 :
150 000 CHF**

**Intérêts de 5% :
7500 CHF**

La bonification d'intérêts de 7500 francs extrapolée à 1,5% [taux technique] jusqu'à l'âge de la retraite de 64 ans donne, avec les intérêts et les intérêts composés, un montant de 10 026.75 francs. Si l'on convertit ce montant en une rente de vieillesse avec le taux de conversion actuellement en vigueur de 5,6%, on obtient une augmentation de la rente de vieillesse annuelle de **561.50 francs par an**. Si des intérêts supplémentaires peuvent encore être accordés à l'avenir, cela aura un impact important sur la rente.

ACTUALITÉS DU MONDE DE LA FINANCE

La bonne performance du marché financier au second semestre 2020 s'est poursuivie en 2021 malgré de nouvelles vagues de pandémie. L'économie réelle, tirée par les États-Unis et la Chine, a également connu une très bonne reprise, enregistrant une croissance de plus de 6%.

La pression sur les prix s'est donc encore accentuée pour les fournisseurs, qui doivent en même temps faire face à des chaînes d'approvisionnement perturbées. Il faut donc s'attendre à une nouvelle hausse de l'inflation en 2022. Pour l'heure, on ne sait pas encore si les banques centrales sont déjà prêtes à intervenir par des mesures de politique monétaire.

Sur le front politique, ce sont surtout la guerre de la Russie envers l'Ukraine et la politique régionale plus agressive de la Chine qui inquiètent. Les gouvernements allemand et américain seront bientôt mis à l'épreuve.



Dominique Becht,
responsable du Service Titres

PREMIÈRE ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS

Assurés, entreprises affiliées et retraités

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Assurés actifs	13 506	12 986	+ 4,0%
Retraités	2426	2210	+ 9,8%
Entreprises affiliées	1236	1231	+ 0,4%
Contributions (en mio. fr.)	107,8	105,8	+ 1,9%
Femmes assurées actives	8211	7901	+ 3,9%
Hommes assurés actifs	5295	5085	+ 4,1%

Chiffres indicatifs provisoires sur le cours des affaires

Bilan total (en mio. fr.)	ca. 2718	2395
Performance	ca. 10%	5,5%
Degré de couverture	ca. 121%	116%

ENTREPRISES NOUVELLEMENT AFFILIÉES DEPUIS LE PRINTEMPS 2021

Verein Scala Basel

Joiner AG

Schreinerei Nordbahnhof GmbH

OBANplan GmbH

Winterhilfe Basel-Stadt

Zweckverband Forstrevier Schauenburg

crea Natura GmbH

sYs Elezi GmbH

m-d-buero GmbH

Felix Fluri Schreinerei

König Beratungen GmbH

Neue Wohnbaugenossenschaft Basel

Gemeinde- und Schulbibliothek Aesch

JB Prendina GmbH

Zirkular GmbH

Holz & Forst Consulting GmbH

Vincenzo Maddalena Architektur GmbH

Architekturbüro Roth GmbH

Affinitis Sàrl

SP Schweiz

Sprachwerk GmbH

mora

Dorfladen-Genossenschaft PEIST

sumami GmbH

HIBAG AG

Prolog AG

Fairpicture AG

Sozialpädagogische Familienbegleitung

ARTISAN ROASTERS AG

Initiative für Systemisches Investieren

Wohnbaugenossenschaft « WOBE »

CurauAepli

Verein Kitalindach

ESG-AM AG

ASLOCA Broye Vaudoise

studio fabr GmbH

Association Structures Nature

ENERGYS Sàrl (JU)

ENERGYS Sàrl (GE)

ENERGYS Sàrl (VD)

Verein Beforemore

Architekturbüro Sloendregt

freisicht GmbH

Atelier 111 AG

Empowerment for life, Stefanie Gross-blau.

Aargauischer Kulturverband

Verein Stützpunkt Alltag

Betriebsgesellschaft Quinten lebt AG

BIENVENUE

À LA FONDATION ABENDROT !

Nos heures de bureau : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Newsletter : abonnez-vous à notre newsletter périodique à l'adresse
www.abendrot.ch/newsletter

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle
T 061 269 90 20 | stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch